

# Objectif : mieux vivre

L'Europe sollicitée six fois par le conseil municipal pour financer des projets de réhabilitation et d'amélioration du cadre de vie

Six projets nécessitant la sollicitation des subventions du programme d'intervention européen Objectif 2 étaient à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal qui se réunissait samedi matin en mairie (voir Var Matin d'hier). Six questions déjà débattues par la précédente municipalité qui revenaient sur le tapis, revues et corrigées par l'équipe de Maurice Paul. Pour bien saisir le contenu des ces importants dossiers, plans, maquettes, et descriptifs étaient exposés dans le hall du 3e étage de la mairie, pendant toute la durée du conseil, afin que le public puisse découvrir l'importance des projets dont il était question.

**L**E premier projet présenté concernait la réhabilitation de l'ancien Hôtel-Dieu, rue Clément, et la restructuration des îlots de la rue Messine. "La qualité et le dynamisme du cœur de ville jouent un rôle moteur pour la cohésion entre les différents quartiers de la ville et l'attractivité de la commune, déclarait Renzo Mei, adjoint rapporteur de la question. Un objectif de lutte prioritaire contre l'insalubrité a été défini, avec, pour cible principale, les îlots du secteur des rues 'Messine, Clément Daniel, Equerre.' La réhabilitation des équipements publics constitue un point fort de la lutte contre l'insalubrité. Le quartier a été repéré comme prioritaire dans le cadre du Contrat de Ville signé avec l'Etat et la Région en juillet 1994, pour lutter contre l'exclusion sociale et urbaine rencontrée."

La commune a donc élaboré un plan de restructuration du centre ancien de La Seyne, en deux volets. Tout d'abord le réaménagement du cœur de ville qui comprend, à long terme, la piétonnisation de tout le secteur compris entre le prote et le marché, à court terme, le réaménagement des places urbaines et la redynamisation économique du

secteur par des actions d'accompagnement et d'harmonisation.

"Ce premier volet, poursuit Renzo Mei, a fait l'objet d'un avis favorable de la commission de programmation d'Objectif 2 en mars dernier. Ensuite, nous nous intéresserons à la redynamisation d'un secteur insalubre et délaissé le long des rues Messine, Clément Daniel et Evenos et réaménageant et réorganisant des îlots, en recherchant la création d'ateliers d'artistes et d'ateliers relais. Nous envisageons aussi la réhabilitation de l'ancien Hôtel-Dieu, rue Clément Daniel, un bâtiment historique insalubre, pour y installer l'école des beaux-arts.

Ce deuxième volet fait l'objet d'une demande de subvention, son coût s'élèvera à 6,5 MF, hors taxes. Le Feder en assumera 3,25 MF, le Contrat de Ville et la Drac 2,25 MF, et le Conseil général 1 MF, au titre de la politique de la Ville. Je précise enfin que la Ville se substituerait à ses partenaires nationaux en cas de désistement de l'un d'eux."

Cette dernière petite phrase est venue obscurcir le ciel municipal, notamment au dessus de la tête de François Hérisson, qui fit remarquer que les mots prononcés faisaient courir un grave

risque financier à la ville au cas où, effectivement, les partenaires nationaux se désisteraient. "Enlevez cette ligne, insistait l'ancien maire, car la ville court le risque d'être contrainte un jour de financer ces projets à 100 %."

Une inquiétude que ne partageait visiblement pas Maurice Paul, ce dernier précisant que cette mention était obligatoire si l'on voulait que les dossiers puissent franchir sans encombre le cap toujours tourmenté de la légalité, au niveau de la préfecture. Chacun resta sur sa position, personne ne réussissant à convaincre l'autre.

## PARC PAYSAGER AUX SABLETTES

Après avoir développé le projet global de requalification urbaine du Fructidor avec la création d'une antenne de police, l'aménagement de places, terrains de sports, jeux d'enfants, auvents, jardins privatifs, l'amélioration des pieds d'immeubles pour un coût global de 11 MF (Feder-Objectif 2 : 5,5 MF, Contrat de Ville : 2,3 MF, Conseil général : 2,2 MF), le conseil municipal s'intéressait à l'aménagement d'un parc paysager sur l'isthme des Sablettes, accompagné de la revalorisation des villages de Saint-Elme et des Sablettes.

"Un des points forts de la valorisation touristique du potentiel de la zone des Sablettes, expliquait Marcel-Paul Magagnosc, premier adjoint, consiste en l'aménagement d'un parc paysager d'environ 4 hectares, composé d'essences végétales méditerranéennes et d'aménagements ludiques et balnéaires, une opération accompagnée de

## La corniche Philippe-Giovannini

■ Le conseil municipal a décidé de rendre un hommage public à Philippe Giovannini, ancien maire de La Seyne, député de la 4e circonscription, décédé en 1989 à l'âge de 81 ans.

"Il était anormal qu'à ce jour, aucun hommage public n'ait été rendu à cet homme hors du commun qui s'est illustré par des actes de bravoure, dans les rangs de la F.T.P.F., au cours de la seconde guerre mondiale, rappelait Maurice Paul. A Nice, une place porte son nom, mais à La Seyne, où il fut élu conseiller municipal pour la première fois en 1953, puis maire et député à partir de 1973, aucun hommage public ne lui a été rendu depuis sa disparition, il y a six ans. Nous avons donc décidé de vous proposer d'attribuer le nom de 'Corniche Philippe Giovannini', à une portion de la voie de la commune allant de la place des Mouissèques au Fort de l'Eguillette."

La Corniche Philippe Giovannini sera inaugurée le 26 août prochain.

la revalorisation touristiques des villages de Saint-Elme et des Sablettes. Il s'agira d'un vaste espace public ouvert, aménagé en parc, parfaitement inséré dans le site, équipé de cheminements piétonniers, d'espaces ludiques conviviaux et de placettes arborées. Des parkings seront prévus, en petites unités fortement végétalisées pour procurer de l'ombre. Une harmonisation des façades de Saint-Elme et des Sablettes sera aussi mise en œuvre."

Le montant total de ces aménagements s'élèvera à 36 MF, dont 50 % (18 MF) seront financés par l'Europe, 6 MF par la Région, 6 MF par le Département, et 6 MF par autofinancement communal.

Toujours dans le cadre des subventions européennes sollicitées, il en est une qui concerne le Fort de Balaguier dont la réhabilitation est aussi programmée, pour un coût global de 6 MF. et une autre pour l'aménagement

de l'anse de Balaguier, pour 9 MF.

Enfin, dernier point au chapitre de l'urbanisme et de l'action foncière, l'aide accordée à la création d'une entreprise d'insertion "Envie Var," spécialisée dans le reconditionnement d'appareils électroménagers dont le but est de favoriser l'insertion des personnes sans emploi par l'économique. Le coût global des réalisations nécessaires à l'implantation de cette entreprise qui devrait occuper l'ancien magasin "Géant du meuble" dans le quartier Berthe, où seront créés 12 postes d'insertion et quatre postes permanents s'élèvera à un peu plus de 1,1 MF. L'Europe, dans le cadre des crédits Objectif 2, en financera 28,5 %, le reste étant réparti entre la Région, les villes de Toulon et La Seyne, l'Etat, les Emplois verts et sur les fonds propres d'Envie-Var.

L'ensemble de ces dossiers soumis à des financement européens devrait passer en commission au début de l'automne prochain.